ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

semences

Question écrite n° 122915

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le fait que certaines associations essayent de relancer la culture d'anciennes plantes, d'anciens fruits ou d'anciens légumes dont ils diffusent les semences par le biais de réseaux associatifs. Or il semblerait qu'une habilitation spéciale soit nécessaire pour diffuser de telles semences, lesquelles sont pourtant un héritage du patrimoine de l'humanité. La conséquence en est que seules quelques sociétés ayant un quasi-monopole peuvent diffuser ces semences et elles le font souvent très mal, en négligeant certains types de semences car, pour elles, il n'y a aucune concurrence. Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il conviendrait d'assouplir la réglementation en la matière.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 122915
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4359